er de Poncheville. — J'ai l'I projet de résolution. nuche : A la fin de la séance! ons à droîte. — La gauche crie riptible. M. Méline, debout, a

paier. (Orii).

papier. (Orii).

A Thellier de Ponchaville veut parler; un colleque
a cugage entre lui et le président, qui ne veut pas le laiseer parler; leurs parolès se perdent daus le bruit.

M. le Président. — Je mets aux voix le renyoi à

la séance. ambre, consultée, renvoie le dépôt à la fin de M. Andrieux. — Je demande la parole. M. le Président. — Vous la demanderez

Reprise de la discussion du budget de M. le Président. — L'ordre du jour appelle la nite de la discussion du budget de 1830, Le budget du service des monnaises.

Ministère de l'Intérieur Ministère de l'intérieur, chapitre 1 (traitement du Ministre, etc.)
Un amendement de M. Basly, demandant la
appression du crédit de 26.000 fr. affecté au traiteent du sous-secrétaire d'Etat est pris en considéra-

on. Le chapitre est réservé. Les chapitres 3 à 9 (traitement et matériel) son Chapitre 10 (personnel des bureaux des préfecture

et sous-préfectures).

M. Thelie de Poncheville. — Dans le compte f'un empruni et la ville de Marseille, une somme de quatre cent soixante-dis-huit mille fr. a été perçue en trop par le Crédit foncier, ce qui a donné lieu à un arrangement, dans , lequel le maire est seul intervenu avec le Crédit foncier.

Qu'est devenue cette somme, M. le Ministre de l'intérieur. — Je ferai exa niner la question.
Les chapitres 10 à 16 (frais des élections sénatoriaes, matériel des cours d'appel) sont adoptés,
Le chapitre 17 (travaux des palais de justico) est
augmente de 200.000 francs pour les travaux du pasie de ivertie de Crapoble.

augmenté de 200,000 francs pour lais de justice de Grenoble.
Les chapitres 18 à 25 (subventions diverses) sont les chapitres 18 à 25 (subventions diverses) sont adoptés, ainsi qu'un chapitre 25 bis, pour les dépenses du conseil supérieur de l'assistance publique.
Les chapitres 26 et 27 (subventions aux Quinze-Vingts et à Charenton) sont adoptés, sauf une réduction de 3,000 francs demandée par M. Bourneville et Lacroix pour la suppression du traitement de l'aumônier.

les chapitres 28 à 37 (subventions à divers hospise t à diverses institutions) sont adoptés. tre 38 (secours exceptionnels et d'extrême un

gence.)
M. Niel. — L'assistance publique n'est pas orga
èe dans les campagnes ; les bureaux de bient isai
t les hôpitaux sont impuissants à soulager les 1
ères.

ères. L'allocation d'une pension minime permettrait au firmes d'être soignes à domicile ; ils y gagneraient utre les soins, un peu de considération dans leu C'est un moyen de bienfaisance qu'il serai ès utile de développer. (Très bien! très bien!

M. le Ministre de l'intérieur. — Le conseil de assistance publique est saisi de cette question. publique est sais de cette question. pitres 38 à 50 (établissements thermaux. des viandes à la frontière) sont ad

lice).

Un amendement de M. Galpin, portant une réduc-tion de 52,000 francs pour une diminution du nombre excessif des commissaires de police spéciale des che-nins de fer, est renvoyé à la commission.

Le chapitre 52 (frais de police de l'agglomération lyonnaiss) est adouté.

ECHEC DU GOUVERNEMENT

Chapitre 58 (agents secrets de la sûreté ge m. Gaussorgues. — Je constate avec regret que e gouvernement n'a fait que déplacer le chapitre des onds secrets, en leur donnant un autre nom. (Bruit u centre.) nande la suppression.(Très bien ! à l'extrême

gauche.)

M. le Rapporteur. — C'est par suite d'un pur hasard que le chapitre a changé de nom. (Exclamations ironiques à droite et à l'extrême gauche.)

M. Gaussorgues. — La question des fonds secrets a tonjours été accompagnée d'une question de confiance mais le budget étant fait pour 1890 et le ministère d'aujourd'hui ne devant pas être vraisemblablement

SUPPRESSION DES FONDS SECRETS

A la majorité de 301 voix contre 260, le chapitre 58 n'est pas adopté. Les fonds secrets sont repoussés. Des applaudissements accueillent, à droite, et de

Des applaudissements accueillent, a droite et a extrême ganche, la proclamation de ce vote.

M. Leygues. — Ce vote n'implique pas, je crois, a suppression absolue des fonds secrets, il indique eulement qu'il y a lieu à diminution.

Je propose de voter le chiffre de 1.590.000 tr.

Cris. — Non' non' Le vote est acquisi c'est la supression! (Bruit.)

M. Leygues retire sa proposition.

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Mes espècaces de longévité ne votu pas insenien 1890 et je

uptions à droite.)
Il y a des dépenses nécessaires dans un grand pays, essome ac pent le contester : les fonds serrets re-andent à ces besoins, la Chambre appréciera. (Très ient très bient an centre et à gauche.)
M. Gaussorgues. — A quoi servent les fonds seres si ce n'est à payer la presse et les anus du misistère?

optés. Sérvice pénitentiaire. — Les chapitres 1 à 8, resonnel, transport des détenus, mobilier), sont

doptés.

M. d'Aillières signale des détournéments com-is dans l'exploitation des pénitenciers agricoles.
Les autres articles du service pénitentiaire sont

optes. Service de l'Algérie. — Le budget de l'Algérie est te. Les chapitres réservés du budget des travaux pu

Le chapitre 1 du ministère de l'intérieur est égaleent adopte. L'amendement relatif à une augmentation de 0,000 fr. dans le chapitre 31 (pensions civiles) qui

JACQUES DE MORANGEAIS

- - Et pourquoi pas une restitution? s'écria

- Oui, ponrquoi pas une restitution ? ré-

le comte dont les traits contractés révélaient la

plus violente agitation, bien qu'il s'efforçat de

péta-t-il en haussant les épaules. Quel autre mot

pensées? Savez-vous bien, madame, que je

vous admire! Comment! i'ai en main des va-

leurs que mes habiles combinaisons ont fait ar-

river à des cours inespérés ; vient cependant un

moment où une réaction me paraît possible. -

probable même, si vous y tenez. -- Dans l'in-

térêt de mes enfants, je me décide à réaliser : à

traduirait mieux, en ce moment, vos gracieus

but de la scance, un autre très immitueux, vé par le bureau de la Chambre au sujet de bilention du rapport de M. de la Ferrière, sur les Rouvier-Cadiot.

conerable deputé de l'Eure n'a eu autum de démontrer que de tout temps, les rapports n'été communiqués à la presse après lour de l'entre de la contrable de l'Eure n'a eu autum de de contrable de l'eure n'a eure le contrable de l'eure n'a eure l'eure n'a eure l'eure n'a eure le contrable de l'eure n'a eure l'eur M. Jules Roche combat cet ame enoussé par 353 voix contre 170.

L'EXCLUSION TEMPORAIRE

L'INTERPELLATION ANDRIEUX

M. Andrieux dépose une demande d'interpellati sur les suites que le ministre entend donner au ra port de M. de la Ferrière.

dépose.

M. Andrieux fait observer que son interpella-on s'adresse au garde des sceaux qui est absent

La Chambre écoute très froidement la lecture du

rapport de M. Andrieux qui voit dans le traité Sourbichatiot un nete de concussion «(Murnutres à gaugle,);
M. Boissy d'Anglas, — Il n'y a riet de la prices que vous avez lues indiquant que M. Caddot
eut agi sous le nom de M. Rouvier. M. Rouvier est absolument étranger à Palfaire. (Près bien!)
M. Andrieux voit encore, dans 1a fonvention, conquestion, une tentative de corruption de fonctionnaire. (La droite reste silencieuse.)
M. Andrieux réclame des poursities contre les
eleux coupables Sourbé et Cadiot, auteurs d'actes crininels. Si les poursuites ne sont pas ordonnées, la
conscience publique dira que c'est parce que M. Caddot
set le bean-frère du ministre. (Agitation.)
Oui, l'opinion exige une enquête judiciaire. (Nouveaux murnures.)

murnures.) a d'autres coupubles : Delpech qui recut Sourbé micile Rouvier.

M. Rouvier. — J'ai reçu une centaine, de person

nes à mon donieile.

M. Andrieux.— J'arrive au ministre des finances.
Les présomptions qui pèsent sur lui ne sont pas aulessus de la loi.

Le garde des secaux a le devoir de faire porter
l'instruction de ce coté, quand un ministre est sous le
coup d'une pareille inculpation.

M. Rouvier bondit i fi proteste; je ne suis pas inculpé, retirez le mot. (Tumulte, cris à gauche! A la
porte 1-fexclusion!)

orte !- l'exclusion!)

M. Andrieux. -- Ce n'est pas moi. C'est Sourbé
uí accuse le ninistre !

ui accuse le ministre! **M. Andrieux** demande un supplément d'enquête. t insinue, que, si le traité n'a pas abouti, c'est que es avantages faits par M. Cadiet ne sont pas suffi-

furmures prolongés.)

puvier, très ému, dit que les députés qui ont
es dossiers, feront justice de l'incrimination

us les uessiets, rebut jasce de l'intimatoin de à la tribune.

ministre affirme n'avoir jamais comm le contrat on veut faire une arme contre lui. M. Sourbé adresse à l'administration comme le font tous ours, mille solliciteurs. ux qui m'incriminent, n'ont peut-être pas eu tou-s lamême délicatesse que moi.

ministre demande à M.Andrieux où, autrement dans sa heine. Il a nu trauver la conclusion qu'il

la pousements à ganche).

M. A. Addrieux se déclare satisfait et prend acte de la Addrieux se déclare satisfait et prend acte de la Addrieux addre de Garde des Seenux,
M. S. Arèze dit que M. Addrieux attaque la Comission d'enquête, il somme M. de la Ferrière de dé-

m. de la Ferrière répond que la Commission metre de la situation de M. Sourbé, a conclu com-

me on sait.

Me Osmons d'éclaré que la Commission, représentant toutes les mances de la Chambre, est unanime à déclarer que M. Rouvier était en dehors de traffaire Sourie. Il affirme la perfaite honorabilité de M. Rouvier. ((c'is: la cloture l' la cloture l)

M. Méline denne lecture d'un ordre du jour déposé

M. Mehne donne lecture d'un ordre du jour de pose ar M. E. Arène : « La Chapbre, approuvant la déclaration du gou-vernement, et prenant acte de la conclusión de la commission d'enquête, passe à l'ordre du jour. » Cet arbue du jour, est adopté. La séance est levée à 8 h. 30.

Les incidents de la séance de la Chambre

Paris, 3 juillet. — Nous n'avons pas eu aujour-d'hui l'incident Laguerre annoncé au sujet-de la discussion du budget de l'intérieur. Le député du Vaucluse est-il réellement souffrant, comme le di-sent ses amis, et a-t-il été obligé de partir hier soir pour la campagne, afin d'y preddre quelques jours de repos? Ou bien son absence est-elle die à la mesure prise contre lui par le Conseil de l'ou-dre des avocats, c'est naturellement la version

de M. Constans.

Le ministre arrive à 2 heures, toujours escorté de ses joueurs de flûte et il annônce le premier que M. Laguerre est suspendu pendant trois mois.

intérieur. M. Constans a bien paru se désintéresser de la nestion arguant qu'il ne serait plus au pouvoir quand le budget de 1890 serait mis en vigueir, il a'en est pas moins vrai que le gouvernement a été battu à plate couture sur cette grosse question et que ce vote de défiance atteint le ministre de

st que ce vote de défiance atteint le ministre de .
Interieur en pleine poirrine.
Introisième incident de la jourhée a été l'interpellation ou plutôt l'acte d'accusation de M. Andrieux contre M. Rouvier.
Lose singulière: la Chambre, si tumultueuse usque-la, a écouté, dans le plus grand ssilence, ie lépute des Besses-Alpes.
Les accès d'indignation de M. Rouvier étaient accueillis, même à gauche, par un silence claisiel.

nement.

M.de Baudry d'Asson qui va féliciter, M. Andrieux set invité à regagner son bane par M. Méline.

M. Constans propose l'ajournement de la discussion après le budget des recettes et la loi mitaire ; néanmoins, il se met à la disposition de la

Chambre.

M. Andrieux accepte le renvoi après le budget, out en faisant remarquer que des poursuites de-raient être ordonnées contre l'acte criminel relevé al. La vérité est que les accusations si précises por-La vente est que les accusations si precises por-ées contre le ministre des finances ont produit, jur toute la Chambre une très vive impression. Il suffisait, d'ailleurs, de voir M. Rouvier à son janc, pale, nerveux, ayant promis de ne pas sé léfendre, mais interrompant à chaque mot, pour le rendre compte de l'effet obteuu par la lecture du procès de l'affaire Sourbé-Cadiot. tion s'udresse ut garde des sceaux qui est absent. (Bruit)

M. Andrieux, développant son interpellation, rappelle les inits exposés dans le rapport de M. de la Ferrière. M. Sourbé a été victime de l'Eint qui a contrefait son invention.

L'orateur arrive à l'intervention de MM. Rouvier et Cadiot et donne lecture d'une lettre de M. Jumel, banquier, disant qu'en 1887, Cadiot lui déclara que, il ini n' Rouvier d'étaient rien.

M. Rouvier d'it qu'il est indigne des attaques dont il est l'objet de la part de ses ennemis politiques, l'anteur de la tettre est un misérable, ajoute M. Rouvier. Pai des lettres et des documents que j'auraix apportés si je me fusse douté que l'affaire ne fit pas terminée.

du procès de l'affaire Sourbé-Cadiot.

Le gouvernement, par l'organe de M. Thévenet, a bien promis que la lumière allait se faire, unais qui croira jamais à uité l'enquête sérieuse, quand l'un des principaux accusés est sur les banes du gouvernement!

En résumé, dans cette terrible séance, qui n'a pas duré moins de six heures et demie, M. Constans a été battu et M.Rouvier singulièrement malmené.

On ne peut pas dire que la journée soit bonne our le Cabinet.

On ne peut pas dire que la journee soit bonne pour le Cabinei.
En quittant la salle des scances, les députés, très surexetés, se répandent dans le salon de la Paix M. Brugère, député de la Dordogne, se trouve face à face avec M. Andrieux et lui dit:
« Et vous venez de crier à bas les voleurs! vous êtes un misérable; je vous casserai les reins » et il s'avance vers M. Andrieux, la canne devée.
On s'interpose entre eux. M. Andrieux veut se précipiter, a son tour, sur son adversaire qui crie :
« Le vous montrerai ce que c'est qu'un coup de poing du Perigord ».
Un récateur de la Petite République dit à M. Brugère; « Je vous défends de faire du scandale ici. Et M. Andrieux ajoute; « J'attends vos témoins, Monsieur! »

noins, Monsieur! » M. Brugère, entouré par quelques amis, se re-ire sans avoir relevé ce défi. Cet incident très vif clôt dignement cette jour

Une explosion de grisou à St-Eti-nne

Nombreuses victimes

Saint-Etienne, 3 juillet. — Une catastrophe a
u lieu aujourd'hui à 11 heures 45 du matin, dans
e puits Verpilleux, appartenant à la Compagnie
es houillères de Saint-Etienne.
Une double explosion de grisou s'est produite.
O0 ouvriers étaient descendus ce matin dans les
uits. On a retiré déjà de nombreux morts et très
eur de vivants.

eu de vivants. Il est impossible encore de dire le nombre des

times. Les deux ingénieurs Buisson et Desjoyeau: Les deux ingénieurs Buisson et Desjoyeaux sont descendus immédiatement pour organiser les secours, ils ont été victimes de leur dévouement. Asphyxiés d'abord par les gaz délétères, ils ont reçu de graves brûlures. L'état de M. Buisson est surtout très grave, le malheureux a eu, en outre, un poignet coupé par la rainure de la cage pendant qu'on le remontait à l'orifice du puits.

Toutes 'les autorités sont sur les lieux. Une grande émotion règne à St-Etienne.

Paris, 8 juillet. — Aussitot que M. Carnot a appris la catastrophe de Saint-Étienne, il a envoyé, M. Cordiere, un de ses officiers d'ordonnance, porter aux populations si cruellement éprouvées, des secours aux familles des victimes, en son nom personnel.

St-Etienne, 3 juillet. — Cent cinquante-sept mi-St-Etienne, 3 juillet. — Cent cinquante-sept mineurs, — et non trois cents — étaient descendus dans la matinée au puits Vertilleux, cinquante au puits St-Louis et sept au puits des Jardins.

Six ont été retirés blessés : mais aucun ne survivra, tant les blessures sont graves.

Seize morts ont été retirés jusqu'à present. Les victimes seront sans doute de 200 au moins.

Les travaux de sauvetage ont dû être suspendus par suite de l'inondation du puits Saint-Louis, communiquant au puits Vertilleux.

Les deux issues, par où on pouvait pénétrer, sont bouchées, l'une par un incendie, l'autre par l'eau.

Soixante chevaux sont brûlés, et répandent une odeur infecte.

Les scènes de lamentation de la puits. St-Etienne, 4 juillet. — Le puits Vertilleux est situé sur la limite de la concession des houillèress de Saint-Etienne. Superhement installé; c'est un des puits les plus ramarquables du bassin. Sa grande machine à deux cylindres, chef-d'ouvre de construction mécanique, était fréquemment visité par les ingénieurs étrangers. Il a 480 mètres de machineur.

par les ingénieurs étrangers. Il a 480 mètres de profondeur.

Depuis ce matin à cinq heures, moment où était descendue l'équipe de jour, jusqu'à onze heures, le travail s'était effectué sans incident; aucun ouvrier n'était remonté pour signaler l'envahissement des galeries par le grisou.

A 11 heures 45, une détonation sinistre, semblable à un coup de canon, jeta la terreur parmi les ouvriers travaillant au dehors et ébranla le sol sur une grande étendue. Aussitôt, une épaisse colonne de fumée répandant une odeur âcre et nausséabonde s'échappait de l'orifice du puits. Aucun doute n'était possible: c'était le grisou.

Le puits Verpilleux communique avec trois autres exploitations : le puits Mars, le puits St-Louis et le puits Jabin, de sinistre mémoire.

Les premières personnes qui sont accourt nrent deux ingénieurs de la mine, MM. Chris che Buisson et Mathieu Desjoyeaux. Une soi téroïque s'est dors produite. Les exhalaise renant du puits rendaient toute respirat impossible; mais MM. Buisson et Desjoyeau d'écoutant que leur courage, prennent place de la cage avec un ouvrier dont le fils et dans les series.

la cage avec un ouvrier dunt le lits et dans les ga-leries.

La cage descend. Tout à coup, la cloche reten-tit, ce sont les sauveteurs qui demandent à remon-ter, il est impossible d'arriver jusqu'à la galerie. La cage est remoniée à l'orifice. MM. Buisson et Desjoyeaux étaient étendns sans connaissances au fond de la benne. L'ouvrier qui les accompagnait etait tombé au fond du puits.

Les ingénieurs, à demi asphyxiés, la gorge brû-lée par le grisou, se sentant défaillir, avaient ma-nœuvre la cloche, puis s'étaient affaissés sur le plancher de la cage.

NOUVELLES DU JOUR

M. G. Laguerre

Paris, 3 juillet. — Au journal la Presse on dédare que M. Laguerre est réellement suspendu de es fonctions d'avocat, mais seulement à cause de a situation de propriétaire d'un journal.

Tous les autres motifs exposés par les organes poportunistes ne seraient que d'indignes calomites.

opportunistes ne seasont que u'magnes catomnies.

M. Laigant n'ira pas à Bordeaux. A propos de
cette réunion mi-officieuse, on nous disait, ce soir,
sur un ton unystérioux, que les conférenciers boulangistes s'en tiendraient là de leurs tournées, et
n'iraient ni à Périgueux, ni à Noutron.

Nous sommes done inoités à croire que M.Constans yeut renouveler, à Bordeaux, le coup d'Angot ême ; dedivers côtés, et depuis deux jours, il
nous revient, en effet, que le ministre de l'intérieur méditait de nouvelles violences à l'égard des
boulangistes.

L'affaire Gilly, Compayré et Peyron

Albi, 3 juillet. — Aujourd'hui est venue, devant la Cour d'assises, l'affaire Numa Gilly, Compayré et Peyron. Ce dernier seul comparaît. M. Borie, son avocat, demande le renvoi à une autre sessiou, en l'absence des autres accusés.

La Cour prononce la disjonction de l'affaire concernant Me l'eyron et ordonne qu'il sera passé outre au débat.

Le comte de Paris en Suisse

Vevey, 3 juillet. — Le comte de Paris et la pr cese Hélène d'Orléans, accompagnés du vicon de Bondy, sont arrivés à Vevey à 10 heures 27. Ils sont descendus au Grand-Hôtel, où ils re-vront de nombreuses délégations. M. Arthur Meyer

Paris, 3 juillet. — M. Raoul Canivet, directeur du Paris, avant demandé à M. Mézières, président de l'Association des journalistes parisiens la radiation de M. A. Meyer de cette association, ce dernier vient d'écrire à M. Mezières que le fait invoqué par M. Canivet est faux et qu'il offre d'en faire la preuve.

Une réunion boulangiste agitée. — Rixes dans la salle

Paris, 3 juillet. — Une réunion boulangiste, rganisée rue d'Allemagne, par le Comité du XIXº urrondissement, a été marquée par des incidents graves. Vacher, député, présidait, ayant avec lui, Deroulède et de Ménoryal. M. Vacner, depute, pressuart, ayant avec tu, M. Vacner, depute, pressuart, ayant avec tu, Des le début, une cinquantaine de possibilistes, nduits par M. Palard, conseiller municipal, ont rahi la salle en chantant la Carmagnole.

ces boulangistes ont riposté par le cri: A bas lard

l'incident a duré une demi-heure, agrémenté de

L'incident a duré une demi-heure, agrémente de nombreuses bousculades et d'horions.

M. Vacher a alors donné lecture d'un ordre du jour signalant, à la vindict publique, la conduite du sieur Paland et descinquante sbires, armés de cannes plombées, de barres de fer, etc., et le sommant de donner sa démission.

Aussi la tribune est envahie, des membres du bureau sont frappés; un tumulte effroyable a lieu; on se bat à coups de chaise, de canne, etc. Plusieurs assistants quittent la salle, la figure en

Enfin, le gaz est éteint, et le combat prend fin,

faute de combattants.

Naturellement, la police brillait par son absence, et, par suite, il n'y a aucune arrestation.

Le congrès des mineurs

Decazeville, 3 juillet.— Le congrès des mineurs e s'est pas réuni ce matin, les délégues du Nord des Bouches-du-Rhône, qui ne sont pas arrivés,

La mission Annamite à Paris

Paris, 3 juillet. — La mission Annamite a rend e matin visite à MM. Tirard, Spuller et Constans lle est allée ensuite présenter ses hommages

Le séjour du comte de Paris en Suisse Berne, 3 juillet. — Au palais fédéial on ne sait solument rien de l'information d'une feuille pa-sienne relative à une défense faite au comte de aris de séjourner en Suisse.

Le différend Germano-Suisse

Berlin, 3 juillet. — Suivant la Gazette de Colo-que, l'empereur Guillaume aurait exprimé la con-viction que le différent germano-suisse sera promp-tement aplani.

Disparue!

Disparue!

Paris, 3 juillet. — On sait que Mme Lorillouavait disparu de son domicile, rue Mondétour. On
était saus nouvelle aucune d'elle.

Elle vient d'écrire à son propriétaire, M. Gourand; dans cette lettre, Mme Lorillon explique
que, se trouvant dans une situation très génée et
qu'ayant de grosses échénices à payer, elle a préféré abandonner son, établissement et disparaître
en laissant tout là.

Elle ajoute dans cette missive qu'elle s'est
retirée chez des parents à elle; habitant Courtoin,
(Yonne).

n vient de joner un bien joli tour à M. Crispi.
Crispi a fait des vers dans sa jeunesse, et des fort religieux même. On vient de déterrer un es poèmes sur le Saint-Sacrement et on la lid. Ce qui, au lendemain des fêtes de Giorberus, ennuie fort le premier ministre Ita-

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING Seance du 2 juillet 1889

Présidence de M. E. Jourdain, vice-présiden

Présidence de M. E. Journain, vice-président

La Chambre de Commerce:
Appelée à donner son opinion dans l'enquête d'utilité publique concernant un a na-projet de tramways entre Armentières et Halluin, sur le proposition de sa Commission de 3 membres (MM. D. Laurent, P. Lemaitre et Herbaus-Tibeauts) exprime l'avis qu'une voie de communication par moyens rapides entre Halluin, Bousbecques, Wervieg, Comines, Declémont, Warneton, Frelinghien, Honplines et Armentières est vraiment d'utilité publique, estime qu'un chemin de fer doit être exécuté de suite pour desservir ces localités industrielles et demande que dans le cas où cette voie ferrée ne pourrait pas être construite actuellement, elle soit remplacée, momentanément, par un tramway à large section pouvant faire les transports de marchandises:

Sur le trapport de M. D. Leurent, exprime le veu que la question d'un droit de douane sur les chanvres et les lins etrangers soit ajournée et que l'examen de ce projet de loi, de même que toute autre modification aux tarifs protecteurs, soit réservée par le Gouvernement jusqu'en 1892, à l'époque où tous les traités de Commerce viendront à expiration.

à l'Exposition universelle

ARTSLIBÉRAUX ET BEAUX, ARTS

Le palais des Arts libéraux et celui des Beaux-Arts forment les corps avancés des grands palais de l'Exposition et enserrent les jardins du Champ de Mars; le premier longe l'avenue de Suffren, le second est parallèle à l'avenue de Labourdon-

ais. Œuvre de l'architecte Fromige,ils occupent cha un une superficie de 18,000 mètres carrés; ils son con une superficie de 18,000 mètres carrés; ils sont extérieurement identiquement semblables et se font pendant. Chacun d'eux a sa' coupole et sa charpente en treillis de fer revêtue d'un vernis bleu clair qui en fait comme des pâlais d'aux-Les contours, les dimensions, l'ornementation, tout en eux est pareil, et cette répétition symétr laisse pas de flatter le regard et de le repo

peu. Pour la décoration de ces palais, on a fait un large emploi d'un élément fort ancien, récemment remis en honneur, la terre cuite, la faience émaillée, en un mot la céramique. Les vides laisses par les croisements métalliques sont dissimulés dans les montants par des terres cuites mouléés, à fôree reliefs et saillies, dans les grands panneaux de hignetages polychromés, dans les frises par des briquetages polychromés, dans les frises par des ornements saillants et colorés, des fonds bleus sur lesquels s'enlèvent, en lettres d'or, des noms d'hommes célèbres.

bleus sur lesqueis s'enlevent, en lettres a or, des noms d'hommes célèbres. Ces inscriptions, énumérant des personnalités des localités, ont été prodiguées dans toute l'Exposition jusqu'à l'abus. Quand nous au-rons lu cent fois à l'intérieur et à l'extérieur des galeries: Paris, Londres, Turin. Amiens, Bor-deaux, Lille, Roubaix, Denis Papin, Su ly, Riche-lieu, Colbert, Gutenberg, etc., nous serons bien avancés.

firs. Ces coupoles reposent sur des murs d'attique

effet. Le point culminant des dômes est à 56 mètres du sol; la hauteur de la nef est de 30 mètres, la lon-gueur des palais de 250 mètres, leur largeur de 83

metres.

Les galeries Rapp et Desaix, qui séparent ces deux édifices de la section des industries diverses, s'ouvrent par des entrées monumentales en maconnerile qui rompent à propos l'uniformité des lignes métalliques un peu raides et grêles. Ces entrées comprennent trois arcades en plein eintre entourées chacune d'archevoiteen terre cuite et de médaillons à fond d'émail dans les tympans. Les pieds droits sont ornés d'arabesques où brille encore la palette du faiencier Enfin, quatre statues monumentales occupent les niches correspondant aux piliers.

Nons reverrons d'ailleurs cette installation à notre aise lorsque nous passerons à l'examen des objets exposés.

PROMENADES

NXII

avancés.

Il est vrai que ces inscriptions dispensent de toute recherche ornementale et qu'il est plus aisé d'inscrire un nom que de tracer un motif décoratif élégant.

Avouons, cependant, que dans les palais d'azur, ces inscriptions ne sont point trop tangeuses, que les cartouches qui les porteut ne sont point trop criards, et que la coloration générale desornementations est suffisamment harmonieuse.

la frise par une balustrade d'attique avec bouchers à tête de lion d'un effet réussi.

Au rez-de-chaussée, les côtés du jardin sont, comme les galeries des industries diverses, bordés de galeries à jour avec établissements de consommations et promenoirs.

Les coupeles sont extraordinairement scintilantes. Cent mille tuiles bleu sombre, bleu clair, rouge, jaune, blanc disposées en mosaïque formant des cartouches où se détachent les initiales R. F., mirotient au soleil et resplendissent comme si elles étaient parsemées de turquoises et de saphfrs.

monumentales occupent :
A l'intérieur, les deux palais ne se ressemblent
plus ; ils sont aménagés chacun en vue de leur
destination ; le palais des Beaux-Arts est divisé en
salons d'exposition, celui des Arts libéraux est
occupé, par des kiosques et des vitrines dans le
goût de ceux que nous avons dejà signales aux inJustica diverses.

M. Goron a immédiatement envoyé l'un de ses meilleurs agents à Courtoin pour vérifier l'identité de la signataire de l'épître et ramené Mme Lorillon à Paris.

ROUBAIX Une adjudication pour les travaux de construction d'un bureau d'octroi à l'angle de la rue de Lille et du boulevard de Cambrai, aura lieu, le mardi, 23 juillet, à onze heures du matin, dans l'une des salles del mairie de Roubaix.

Le devis s'elève à la somme de 9,329 fr. 94, y compris celle de 848 fr. 17 pour dépenses imprévues. Le cautionnement à verser est de 282 fr.

Demandes en autorisation de bêtir — Voici les demandes en autorisation de bûtir qui ont été accordées depuis dix jours :

MM. H. Lavainne, un mar boulevard de Belort: Deliète, deux maisons, rue de la Balance; Dujardin, deux maisons rue Molière; reuve Henri Pennel, un alignement rue du Moulin; Jean Selle, une maison rue Richard Lenoir; Meunier, une maison boulevarde la République; Dazin frères, trois maisons, rue de la Gare; Victor Despatures, une maison, rue de la Gare;

Les

Un pr

Le 1

Le suicide du Hutin. — Le malheureux suicide est mort mercredi à 7 h. du masse. enfin découvrir son étatcivil. H' se nomme Jean-Joseph Piton, néen 1869 à Verviers. Pitou était rattacheur comme nous l'avons dit, il était sains rattacheur comme nous l'avons dit, il était sains rattacheur comme nous ravourier, époque à laquell travail depuis samedi dernier, époque à laquell il avait quitté l'atelier de M. Pollet Six, à Toui il avait quitté l'atelier de M. Pollet Six, à Toui

sa montre.

Le malheureux interrogé une dernière fois, mer credi matin, ne se rappelait plus de rien.

Deux rixes. — La première a éclaté, mardisoir, entre deux tisserands, les nommés Charles R... et François L..., habitant tous deux la ceur Flipo, rue de Tourcoing Le premier aurait, d'aprèsce que disent les témoins, voulu porter un coup de couteau à son adversaire, mais il serait tombé et se serait fait une blessure à la tête. Celui-ci, au contraire, prétend que François L...l'a frappé avec un marteau.

Une plainte a été déposée à la police et l'affaire s'éclaireira devant le tribunal.

La seconde a vu la rue Saint-Laurent comme theâtre.

théatre. Deux fières, Anatole et Clodomir L., se bat-taient à dix heures du soir quand un agent de police vint pour les séparer, mais les deux antagonis-tes se rebellèrent contre luïet l'injurièrent grossiè-

Wattrelos.—Un fraudeur arrêté dans le canot.

Mardi, dans l'après-midi, deux fraudeurs passaient
près de la planche Delbecq, lorsque deux douaniers
es poursuivient. L'un des fraudeurs, nommé Etienne.

Dubois, se voyant sur le point d'être atteint, se jeta
dans le cànal. Un douanier s'y précipit à son toure
et fut assez heureux pour l'arrêter. Le fraudeur était
porteur de plusieurs kilogs de café vert. Quand an
second, il a pu échapper, en abandoanant sa charge
qui se composait également de trois kilogs de café

ert. Etienne Dubois est ágé de seize ans; il sera trans-ré aujourd'hui à Lille.

— Une adjudication pour les travaux d'entretieu les chemins vicinaux ordinaires pendant les années 889, 1830, 1891, aura lieu le jeudi 18 juillet, à trois coures du soir, dans l'une des salles de la Miarie de Nattreloe Vattrelos. Le devis s'élève à la somme de 12,927 francs. Le utionnement à verser est de 280 fr.

Lannoy. — Un volcur volé. — Depuis deux ans, Mile Sera, qui habite rue de la Place Vendome, è 'ait' victime de vols. Elle remarquait chaque fois, qu'az-cune serrure n'était fracturée et ne pouvait savoit comment le volcur s'introduisait dans sa demeure. De 1887 un voi de cinquante france avait été commis,

otte. Mile Sera s'aperçut le lendemain de la tentative de det en prévint son neveu qui fit sa déclaration à la

ndarmerie. Une enquête fut ouverte et, peudant que les gen

Nettoyage et cardage de couvertures de laine depuis 4 fr. 45, à la GRANDE TEINTURERIE SONNEVILLE, 41. rue du Vieil-Abreuvoir, à Roubaix.39444

LETTRES HORTUAIRES ET D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le Journal de Roubeix (grande édition), et dans le Petit Journal de Roubeix.

Nous RAPPELONS à nos lecteurs de passage à Paris, qu'ils peuvent nous faire parvenir télégraphiquement toutes communications, en les remettant à notre agence spéciale rue Notre-Dame-des-Victoires, 28.

TOURCOING

UN AFFRECK ACCIDENT S'est produit jeudi

matin à la Croix-Rouge. Une marchande de légumes, habitant Reckem, Mme Liétard, âgée de 65 ans, amenait dans une charrette ses marchandises aulmarché de

naient assez peu à l'honneur de faire leurs débuts d'hommes du monde dans les salons dorés de sa seigneurie. Plus d'une fois, l'excellente dame avait été péniblement affectée en voyant l'accueil hau-

- Pourquoi donc, s'il vous plait, ces grands yeux étonnés ? lui demanda M. de Liverdun. Ne saurez-vous jamais vivre de la vie de votre siècle? La démocratie ne forme-t-elle pas auprendre votre parti. J'entends que chez moi les principes du monde moderne soient respectés, soient en honneur! Qu'est-ce que mon titre? Qu'est-ce que mon blason? De vieux oripeaux d'un temps qui ne reviendra plus! Et moi aussi,

AUGUSTE DE BARTHELEMY

(4 mivre.)

point nommé, se trouve à côté de moi un de ces braves gens dont je parlais tout à l'heure, prétendant que l'opulence leur arrive avec la vi-tesse d'un télégramme ; il se figure que mes valeurs vont toujours monter, monter jusqu'à la lune, jusqu'au soleil!

conserver son air degage.

1) veut absolument les avoir ; et moi, père de famille, je me serais efforcé de le dissuader. Je lui aurais dit que son lorgnon ne valait rien, et je milaurais offert de lui préter le mien ! Pa.

dame, si les choses se passent ainsi, dans les régions éthérées où vous avez élu domicile, mais je vous garantis qu'ici-bas elles se passent tout autrement ! Sans quoi il n'y aurait pas d'affaire possible... Et certainement, observa-t-il d'un air de

componction, il est fâcheux, très-fâcheux que cetenthousiasme inconsidéré soit justement venu échauffé le faible cerveau du père de votre protégée! Mais, je vous le demande, est-ce ma faute à moi? En quoi, s'il vous plaît, suis-je responsable de cette opération inintelligente? Pour se donner un air plus imposant, il avait repris son pas magistral à travers le salon ; et

au grondement sourd de sa voix se mêlait,

comme une sorte d'accompagnement, le bruit

agacant de ses bottes vernies

Sa pauvre femme, repliée sur elle-même et le visage caché dans ses mains, était consternée. Il lui eût suffi de dire un mot pour châtier cette froide impudence. Elle était au courant de tout. Elle savait à quelles indignes obsessions l'on avait eu recours ; elle savait qui avait rédigé tous ces rapports menteurs. Mais elle ne voulait pas s'exposer à mettre de nouveau le feu aux poudres ; et puis toutes ces odieuses manœuvres n'avaient-elles pas malheureusement leur reflet de honte pour elle, pour ses enfants? Elle craignait même d'en avoir trop dit, car elle n'ignorait pas quels allaient être les cruels

FEUILLETON DU 5 JUILLET 1889.— N° 12 role d'honneur! ne m'eut-on pas jugé digne embarras de Marcelle, de sa mère surtout, si qu'elle fasse époque dans le pays. Comme mai- jour, il a pu me réciter d'un bout à l'autre la trée, puis, au grand étonnement de sa ferme d'entrer aux Petites-Maisons? le ne seige ma Marcelle, de sa mère surtout, si qu'elle fasse époque dans le pays.

Par bonheur il se voyait forcé de se montrer bon prince dans le moment. Il avait absolument besoin de l'intervention de sa femme pour l'organisation de sa fameuse fête. Il fallait d'ailleurs empêcher à tout prix que, dans une pa reille occasion, la maîtresse de la maison n'eût des airs de victime. Il se pencha vers elle et lui tendit la main, en essayant de grimacer un

- Allons ! madame, faisons la paix ! lui ditil. Que diable ! entre nous il ne doit pas y avoir de nuage pour si peu de chose! Je veux aller au-devant-de vos désirs. Votre Marcelle vous restera! Je lui parlerai, et vous verrez qu'elle

Mme de Liverdun sut trouver assez de résignation dans son âme pour le remercier. Après tout, c'était obtenir un renouvellement de bail en faveur de la malheureuse jeune fille. Et, si dures que dussent en être les conditions, les embarras dont elle s'étaitsi fort effrayée allaient du moins être encore écartés. - Ceci réglé, reprit M. de Liverdun, abor-

dons, si vous le voulez bien, un sujet d'une

toute autre importance. Je vous dirai que j'ai

l'intention de donner une fête d'ici à quelques

jours. Mais, vous le comprenez, il faut qu'elle

soit digne de nous, de notre rang, de notre

grande position. J'ai mes raisons pour désirer

vous. Ce soir ou demain, nous verrons ensemble quels peuvent être ceux de nos fournisseurs de Paris que nous aurons à mettre en réqui-Pour le quart d'heure, occupons-nous s ment de la question des invitations. Il ne faut pas attendre au dernier moment pour les adres-ser. Nous aurons d'abord Mme la baronne de Claudiot; son fils aussi tout naturellement. Il

l'ai proclamé mille fois. Je compte donc sur

arrive ce soir. Je viens de recevoir de lui une lettre qui me l'annonce. Entre nous, je lui croyais le bras plus long et plus fort... Mais que voulez-vous? Il y a longtemps qu'on cl'a dit, l'homme ne peut faire que de son' mieux ; et je suis bien sûr qu'il ne songera pas à me marchander ce qu'il aura d'influence Je le crois même de force à s'en improviser une décisive, à mon intention, dès qu'il le faudra. Il a toute la finesse d'un Italien, et c'est merveille vraiment qu'après quatre ou cinq siècles chez nous, cette maison des Claudiot ait si bien conservé son type original

Le cher baron me revient tout à fait, je vous le cache pas. Il a surtout un mérite que je prise fort et qui devient de plus en plus rare, avec nos idées révolutionnaires. C'est un vra Père Anselme Il n'est pas une seule de l'nos grandes maisons dont il no fut en état de vous dire la genealogie. Figurez-vous que, l'autre Julien l'Apostat, et dont les Liverdun se font gloire de descendre! « Noble; du sang de Baccil réal, » dit, en propres termes, le chroniqueur, en parlant du vénérable martyr ; ce qui démontre

le ! Aussi ai-je plus d'une fois regretté de n'avoir pas eu deux fils. L'un se fut appele Eucaire et l'autre Baccil !... Et cette verbeuse et brusque digression, où la vanité du comte s'était donné si libre carrière, fut écoutée avec le plus grand sérieux ! Il

était essentiel de ne pas perdre de vue que de

clairement que les Liverdun sont de race roya-

lui dépendait le sort de la pauvre Marcelle. - Surtout, ajouta-t-il, n'oublions pas les Vernot. Il a de l'entregent, ce petit notaire ! et ma foi, lorsque mon char sera lancé, je ne serais pas faché de le voir pousser à la roue. Il va sans dire que son ami doit être aussi des nôtres. En voilà un gentilhomme, par exemple! Grande position, superbe fortune, beau nom! Nous sommes faits pour nous entendre! Un avocat des plus distingués par-dessus le marché, faisant fureur dans tout le pays depuis sa plaidoirie de l'année dernière... Madame, retenez bien ceci, à cette fête, mon hôte de prédilection sera M.le marquis de Morangeais!

Ensuite, il passa en revue les autres person-nes qu'il fallait inviter, les habitues que nous connaissons déjà, tous les notables de la con-

une demi-douzaine d'artisans, tant de la ville que des environs, lesquels, très-pi

tain et presque désobligeant que leur faisait son mari. Aussi lui fut-il impossible de songer sans une certaine inquiétude à la façon dont ces braves gens allaient interpréter cette étrange invitation.

iourd'hui la base de notre société? Il faut en je suis ouvrier! Un ouvrier pour la reconstitution de la grande fortune de ma famille, un ouvrier travaillant à redonner de l'éclat à mon nom!